



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet

INNOVSPACE PARC DE L'HORLOGE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

INNOVSPACE ROMAINVILLE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jean-Christophe Courné - Noléo

RGS / SIRET

8 3 2 1 0 5 4 6 4 0 0 0 1 6

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
	Programme immobilier de 10 533 m ² destiné à accueillir des entreprises. Locaux soumis au code du travail.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consistera en un parc d'entreprises de plusieurs bâtiments séparés par des cours, des espaces de stationnement extérieur et des espaces verts. Les bâtiments seront constitués d'un volume de RDC d'environ 8.5 mètres de hauteur libre et de mezzanines partielle à usage d'activités légères. Chaque bâtiment sera composé de lots de tailles variables (de 575 m² jusqu'à 1640 m²). Plusieurs lots mitoyens pourront également être regroupés pour accueillir des entreprises de plus grandes tailles. Les bâtiments ne comprendront pas de sous-sol. Leur structure sera composée de poteaux et poutres en bois et leur enveloppe d'un revêtement métallique double-peaux et de châssis vitrés ponctuels pour éclairer naturellement l'intérieur des locaux. Le parc développera 10 530 m² de SDP environ sur un terrain de 17 000 m² sur un terrain antérieurement occupé par SANOFI qui exploitait à cet endroit une ICPE dont la cessation d'activités a été réalisée sous la supervision des services de l'Etat qui ont validé la dépollution réalisée. Le projet respectera le plan de gestion validé par la DREAL et sera compatible avec l'usage non sensible autorisé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réaliser un parc d'entreprises dans la ZAC de l'Horloge à Romainville (lot C1). Le programme se décomposera en quatre bâtiments et proposera une offre flexible et polyvalente pour les entreprises : ce projet a été pensé pour recevoir tous types d'entreprises industrielles, artisanales ou de services, qu'il s'agisse de PME - PMI ou de filiales de groupes en recherche d'une agence locale.

Les lots seront de tailles variables : divisible à partir de 575 m², le parc d'entreprises pourra aussi accueillir des unités plus importantes obtenus en regroupant plusieurs lots pour accueillir des entreprises de plus grandes tailles.

A terme, le programme offrira également un potentiel de densification du site : les gabarits des bâtiments ont en effet été pensés pour rendre possible la réalisation de nouvelles surfaces de travail permettant d'accueillir des activités légères ou des bureaux.

Dans le futur, des espaces pourront en effet être développés sous forme de mezzanines et permettront d'exploiter au mieux les volumes offerts par le programme, qu'il s'agisse de surfaces de stockage léger (magasinage), d'activités (ateliers), de bureaux ou de locaux sociaux (vestiaires, salles de repos, salles de réunion, etc.). En utilisant la volumétrie des constructions, ces dispositions permettront d'accroître le « contenu économique » du programme par une utilisation plus dense du foncier disponible, en autorisant l'accueil de fonctions plus tertiaires et/ou plus denses en emplois, en accompagnant le développement des entreprises sur site pour éviter la délocalisation future de tout ou partie de leurs activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les bâtiments seront d'une conception technique relativement simple puisqu'ils consistent en une structure de poteaux et poutres en bois posée sur un dallage industriel en béton d'environ 20 cm d'épaisseur capable de supporter 3 tonnes / m². L'enveloppe sera réalisée en revêtement métallique thermolaqué double - peaux. Hormis le coulage de la dalle, l'ensemble sera préfabriqué en usine pour être ensuite assemblé sur place au moyen de nacelles et d'une grue mobile. Il s'agira donc d'un "chantier sec".

Selon les emplacements, les terres en place seront confinées par le dallage des bâtiments, la structure de la voirie extérieure ou 30 cm de terre végétale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera loué ou vendu à des entreprises artisanales, industrielles ou de services. Le projet étant réalisé sans que les entreprises soient connues, il n'est pas possible de décrire exactement la nature des activités qui seront exercées sur place. Néanmoins, il n'est pas prévu d'installer d'établissement recevant du public.

A terme, il devrait générer l'arrivée d'environ 250 à 300 personnes qui travailleront sur site en y venant en transports en commun (métro ligne 5 situé à 550 mètres), circulations douces (la RN3 qui dessert le site doit être aménagée en boulevard urbain à un horizon 2020) ou voiture (90 places de stationnement sont prévues sur site).

Les aires de manœuvre et les accès routiers permettront de desservir facilement le site en PL. Le projet est conçu pour accueillir au maximum douze entreprises et recevoir potentiellement une dizaine de camions de livraison par jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface foncière	17 316 mètres carrés
emprise des espaces verts	2 049 mètres carrés
Surface de plancher	10 530 mètres carrés
Hauteur des Intérieur des bâtiments	8.5 mètres linéaires
hauteur à l'acrotère des bâtiments	10.90 mètres linéaires

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin latéral
93 230 Romainville
ZAC de l'Horloge
Lot C1

Coordonnées géographiques? Long. 48° 89' 65" 6 Lat. 02° 43' 44" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° : 45° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement:

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à Romainville dans la ZAC de l'Horloge sur une emprise foncière antérieurement occupée par SANOFI qui exploitait une ICPE.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à Romainville dans la ZAC de l'Horloge sur une emprise foncière antérieurement occupée par SANOFI qui exploitait une ICPE. La cessation d'activités de l'ancienne exploitation a été faite conformément à la réglementation et validée par les services de l'Etat. Le site est maintenant compatible avec un usage futur non sensible.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori non. Le projet ne comporte pas de sous-sol. Les bâtiments seront donc posés sur le terrain naturel. Si des évacuations de terres devaient avoir lieu, elles seraient dirigées vers des exutoires appropriés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres ont été fortement remaniées lors des opérations de dépollution qui se sont achevées très récemment. Il n'existe aujourd'hui plus aucune forme de biodiversité sur ce site. A contrario, le projet prévoit de recréer des espaces verts sur un peu plus de 2 000 m ² qui viendront constituer un paysage formé d'espèces végétales choisies pour leur capacités à favoriser le re-développement de la biodiversité. Il s'agira d'essences mellifères, propices au nourrissage et à la nidification de la petite faune (insectes et passereaux notamment).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe sur une ancienne friche industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera occupé par des entreprises artisanales, industrielles ou de services. Bien qu'elles ne soient pas encore connues, il est possible d'anticiper le fait que leurs activités généreront du trafic. Il est prévu de créer pour cela 90 places de stationnement VL pour les employés et les visiteurs. Les voiries du site seront aussi conçues pour recevoir une dizaine de camions par jour. La desserte routière se fera par la RN3 qui longe le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les entreprises qui viendront s'installer pourraient générer du bruit (livraison par camions par exemple) mais la forme du parc, organisée autour d'une cour industrielle, permettra de minorer d'éventuelles nuisances sonores depuis ou vers l'extérieur du site. les process seront installés dans les bâtiments ce qui limitera les nuisances à l'extérieur. D'autre part, le site est localisé en façade de RN3, dans une zone industrielle, à proximité du Sycotom et d'un faisceau ferré qui constitue un environnement peu sensible aux problématiques sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Si des process industriels présentant le risque de créer des vibrations étaient installés, ils le seraient à l'intérieur des bâtiments et leur installation s'accompagnerait d'équipements anti - vibratils à la charge de l'entreprise concernée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voiries extérieures seront éclairées par des candélabres mais pour minorer la pollution lumineuse, l'éclairage sera dirigé vers le sol exclusivement. Il sera par ailleurs doté d'un système de détection de présence et de temporisation qui permettra de réduire les périodes d'éclairage inutiles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme toute activité humaine, les entreprises qui s'installeront sur site généreront des déchets et notamment des DIB. Les déchets organiques seront traités sur site par compostage. Les autres feront l'objet d'un traitement adaptés par filière en fonction de leur nature. Ces prestations seront prises en charge par chaque entreprise qui sera responsable de ces déchets d'activités.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un parc d'entreprises qui vient s'installer sur une friche industrielle. Il est donc possible de dire que l'affectation du sol reste identique même si les activités à venir seront probablement très différentes de la fabrication de produits pharmaceutiques exercée par SANOFI pendant plusieurs décennies.

6.2 Les incidences de projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce sujet doit être appréhendé à l'échelle de la ZAC qui doit voir la création de 73 000 m² de logements, 120 000 m² de bureaux, 40 000 m² d'activités et 29 000 m² de surfaces commerciales.

Néanmoins, il faut se projeter sur le temps long en tenant compte de l'affectation industrielle antérieure de la ZAC qui générerait des trafics routiers lourds conséquent (ainsi que les nuisances usuelles en matière industrielle). Dans cette perspective, les flux à venir seront probablement moins conséquents que ceux observés par le passé.

6.3 Les incidences de projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet mettra en œuvre des matériaux et des procédés constructifs qui lui permettront d'obtenir la certification environnementale BREEAM.

Ainsi la structure des bâtiments sera réalisée en bois et la qualité de leur enveloppe permettra de limiter strictement les besoins énergétiques qui seront par ailleurs aussi réduits par la mise en œuvre d'équipements à Haut Rendement Energétique. Les équipements d'éclairage seront asservis à une détection de présence et une temporisation. Des réducteurs de consommation seront installés sur l'ensemble des équipements sanitaires.

Les espaces verts seront quant à eux choisis pour leur capacité à nourrir et abriter la petite faune sauvage : passereaux, insectes, etc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est développé dans le cadre d'une ZAC dont le programme a été approuvé par les autorités compétentes et soumis à enquête publique. L'emprise du projet était une friche industrielle où était antérieurement exploitée une ICPE de SANOFI. Après la dépollution des sols, il n'existe aujourd'hui plus aucune trace de biodiversité sur le site. L'environnement immédiat est composé d'infrastructures lourdes : RN3, pont de franchissement du faisceau ferré, Sycotm ... qui sont incompatibles avec un usage urbain résidentiel, tertiaire ou récréatif. Le parc d'entreprises permettra de reconstruire la ville sur elle-même en conservant des activités en zone urbaine dense dans un environnement impropre à un autre usage. Il ne fera donc qu'améliorer la situation actuelle ou passée qu'il s'agisse d'intégration urbaine ou de qualité environnementale (certifiée par le label BREEAM). Dans ce contexte, il nous paraît peu utile de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

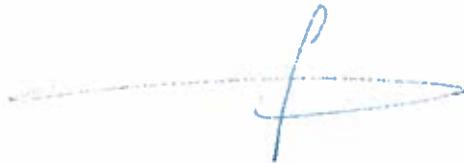
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS

le, 30/01/2018

Signature



SCCV INNOVSPACE ROMAINVILLE

76 Rue Beaubourg

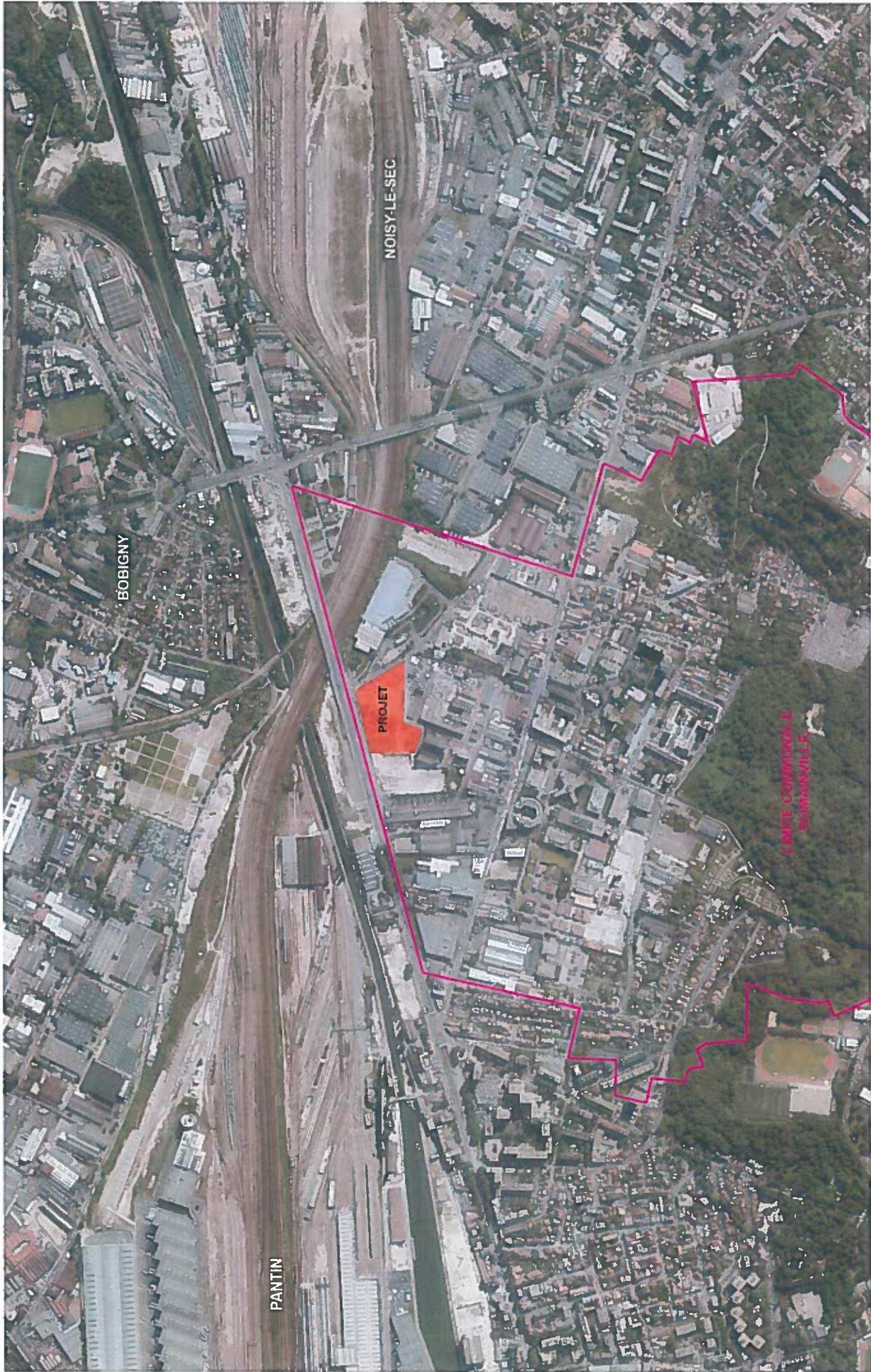
75003 Paris

Tél : 01.40.40.25.40 Fax : 01.40.40.08.66

Siret : 832 105 464 00016



UNIVERSITY OF MARYLAND
COLLEGE PARK, MARYLAND
20742-2441



ALSEI - COMMUNE DE ROMAINVILLE
PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DE SITUATION
OCT 2017 - ECHELLE 1 / 10 000



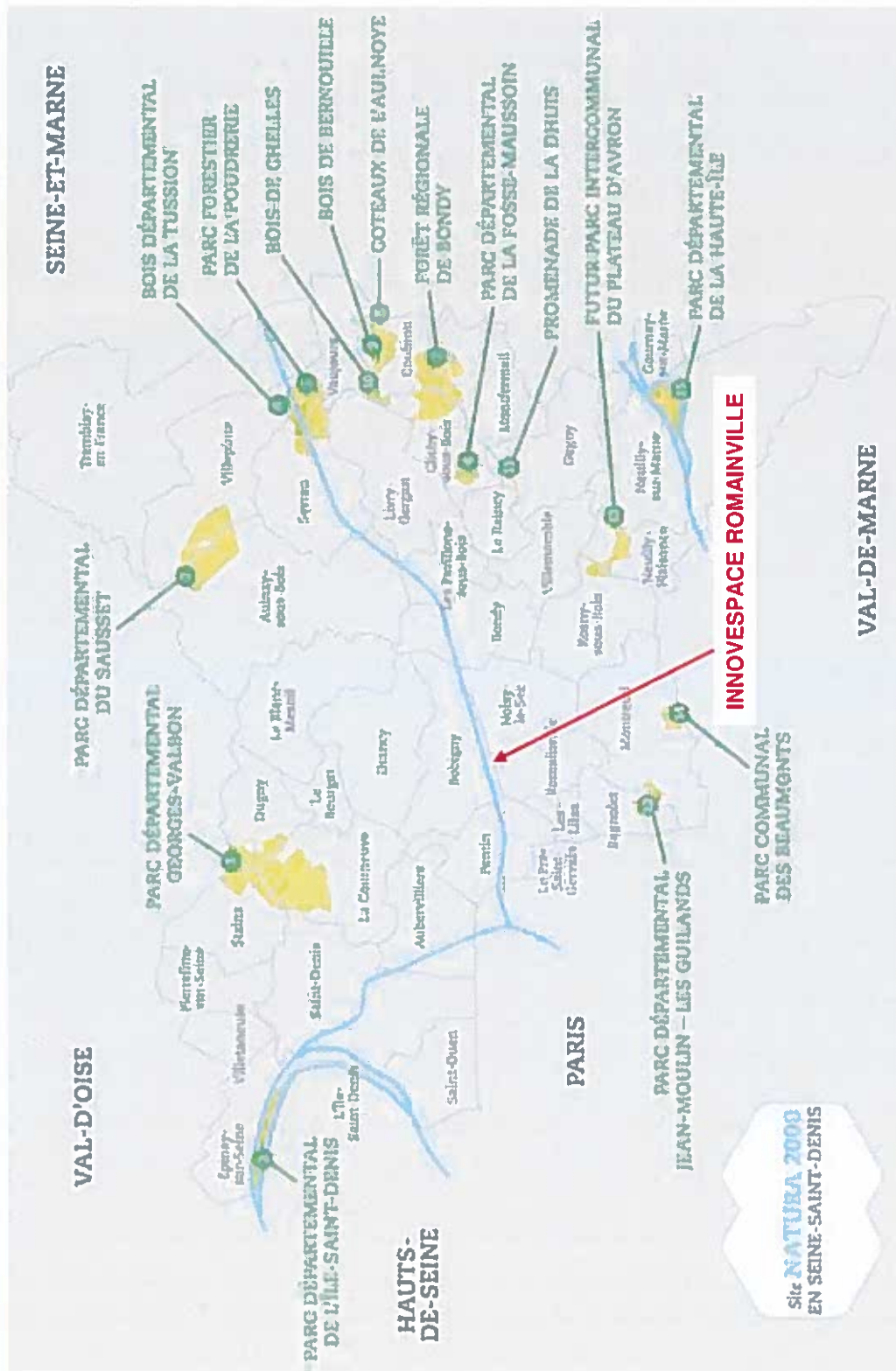


VUE 3 - DEPUIS L'AVENUE DE METZ



VUE 4 - DEPUIS L'AVENUE DE PARIS

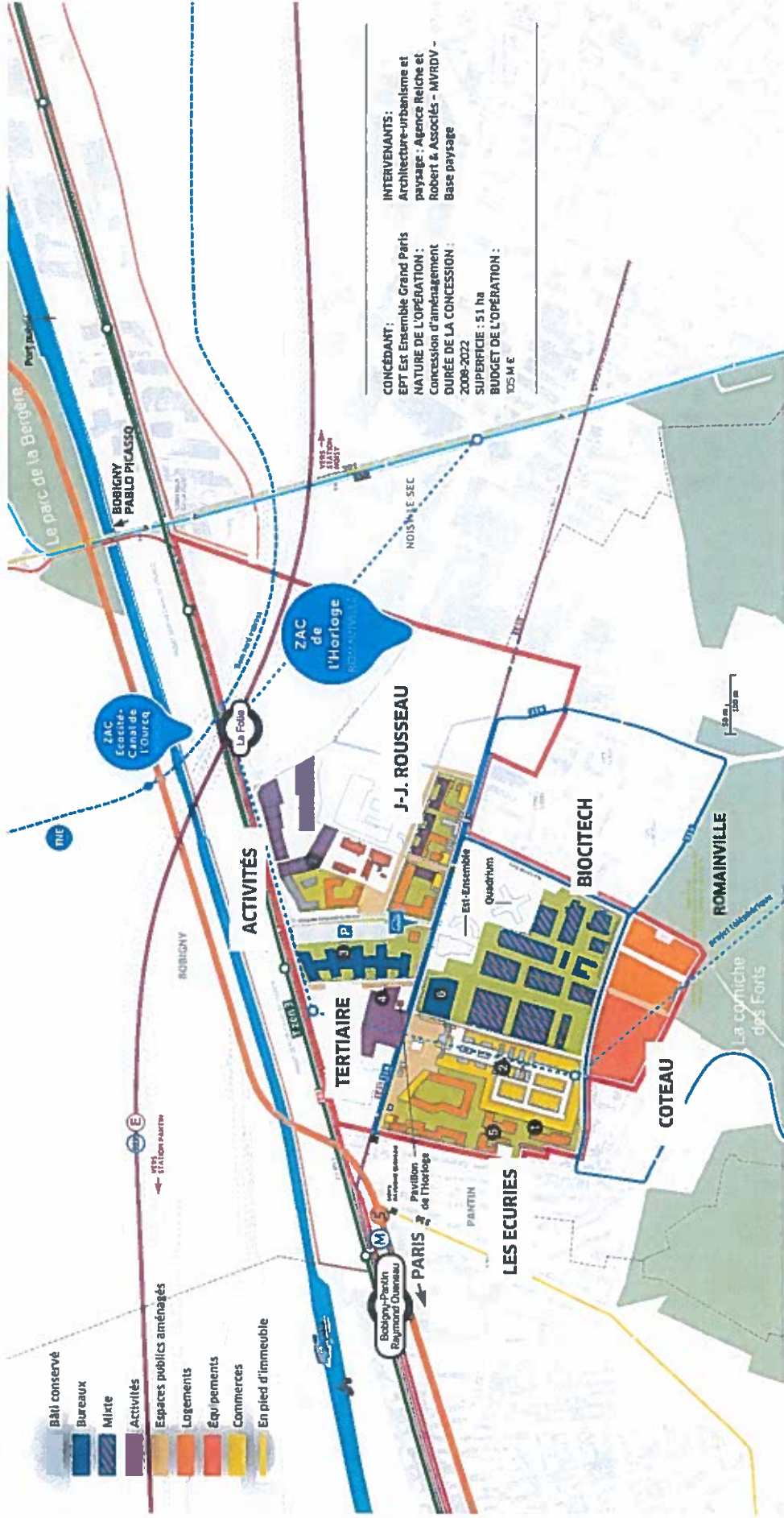
INNOVSPACE ROMAINVILLE – LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



LA VILLE DE JEU

Réinventer la ville dans la métropole

ZAC DE L'HORLOGE ROMAINVILLE



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- 73 000 m² de logements, soit plus de 1000 logements
- 120 000 m² de bureaux
- 40 000 m² d'activités
- 40 000 m² d'extension pour Biotech
- 29 000 m² de commerce
- 1 équipement d'échelle régionale
- Des espaces publics créés ou requalifiés

PHASE OPÉRATIONNELLE D'ICI 2020

- lot A1** Environ 120 logements en accession à la propriété
Architecte: Agence Reichen et Robert & Associés
Promoteurs: BNP/Cogadim
Livraison: 2018
- lot A4** village des marques
 3 000 m² d'hôtel
Architecte: Agence Reichen et Robert & Associés
Promoteur: Fimenco
Livraison: 2018 / 2019
- lot B1** 50 000 m² de bureaux et logements associés
Architecte: Laurent Boudrillet / Archi5 Prod
Promoteurs: SEMIC
Livraison phase 1: 2020
- lot B2** 2 300 m² d'activités et développement des activités d'UTB
Architecte: Atelier 115
Promoteur: UTB
Livraison: 2020
- lot A2** Environ 150 logements en accession à la propriété
Architecte: en cours de consultation
Promoteurs: BNP/Cogadim
Livraison: 2019
- lot A5** Dominante bureaux
Livraison: 2020
- lot C1** Dominante activités
Promoteur: ALSEI
Livraison: 2015





VUE 1 - DEPUIS LA RUE ANATOLE FRANCE



VUE 2 - DEPUIS LE CHEMIN LATERAL

